

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1161

présenté par
Mme Lingemann

ARTICLE 5

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Un référentiel national des certifications est mis en place dans le cadre de la commission professionnelle consultative. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de mettre en place un référentiel des certifications dans le cadre de la commission professionnelle consultative (CPC, donc en y associant les représentants des métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire.